

Monsieur
Bateau
Adresse

A : Direction générale des douanes de
Adresse

Le 2014

Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les transports fluviaux sont exonérés de la TICPE (voir article 30 de la Loi de Finances initiale 2011).

Dans ce contexte, je souhaiterais pouvoir bénéficier du remboursement correspondant au montant de la taxation, soit 88,60€ pour 1000 litres pour 2014.

Compte tenu des factures que vous trouverez en pièces jointes, le montant de la taxation correspondant aux litres de carburant serait de €.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

NOM

Signature

P.J :

- Copie des factures,
- Photocopie de la carte d'adhérent à la CNBA,
- Copie du certificat communautaire du bateau (pages reprenant la nature et l'immatriculation) **OU**
- copie de l'attestation d'immatriculation des Douanes,
- Un R.I.B.